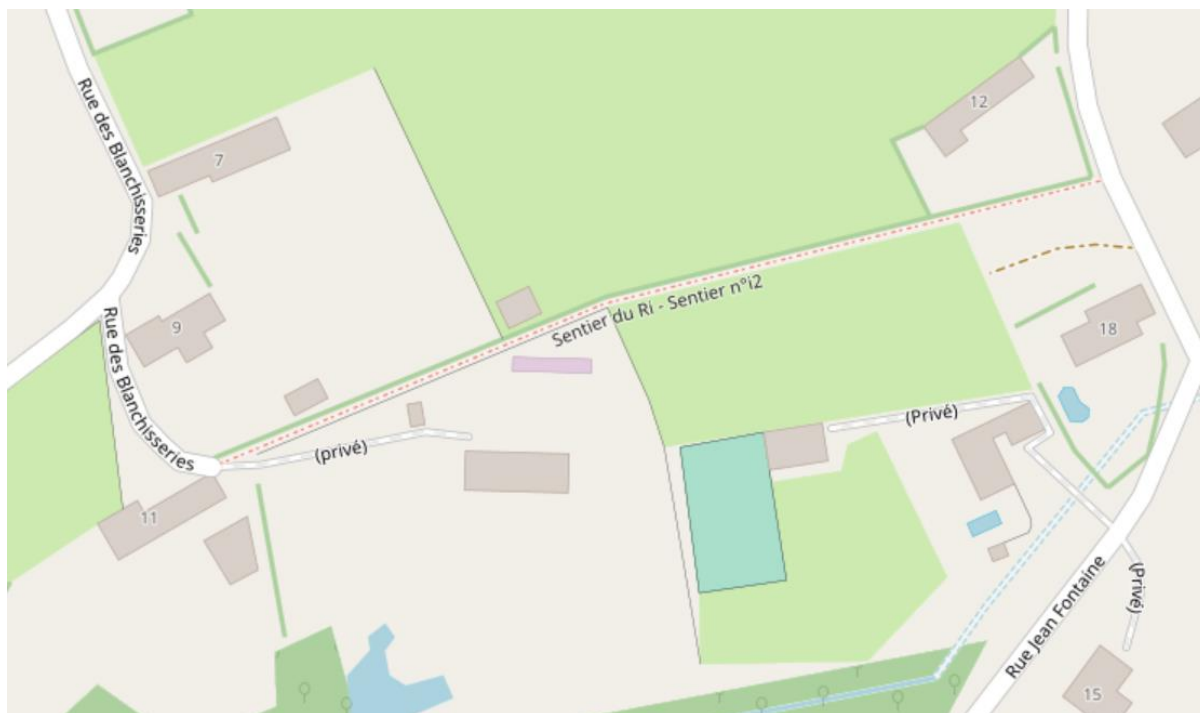


Temploux : sentier reliant la Rue des Blanchisseries à la Rue Jean Fontaine

<https://chemins.be/temploux/sentier/i2>

Situation



Ce sentier n'est présent à l'atlas de 1841. Il a été créé peu après et se retrouve dans de nombreux documents officiels et cartes. Voir ci-dessous.

A noter que, même s'il ne se trouvait dans aucun document officiel, l'utilisation du sentier par le public pendant une période de 30 ans entraîne la constitution d'une servitude publique de passage.¹

Dans le cas de sentier, il est repris sur les plans depuis 1868 et était encore accessible jusqu'il y a quelques années. Depuis, les ronces ont envahi une partie de son tracé et il n'est plus possible de les longer suite à la mise-en-place des clôtures entourant la prairie.

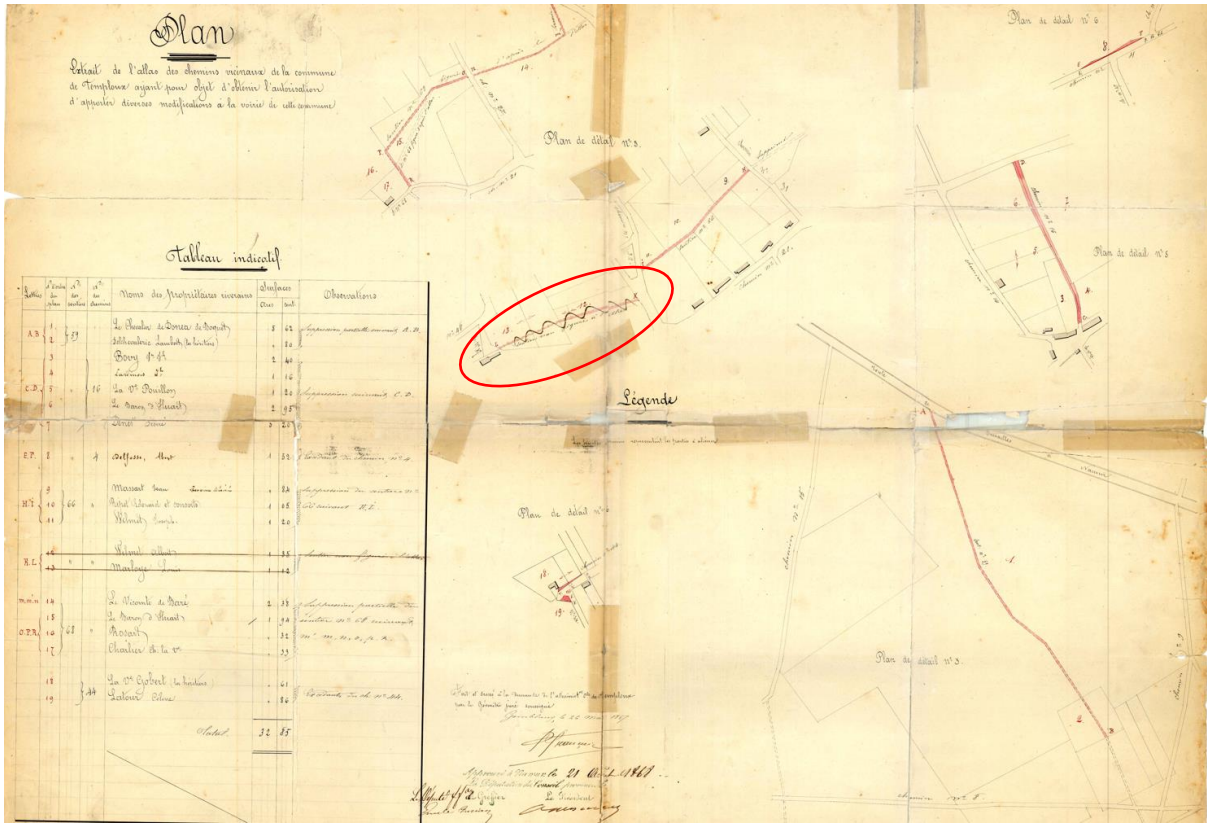
Ce sentier est donc bien public (servitude de passage)

Plan officiel de 1868

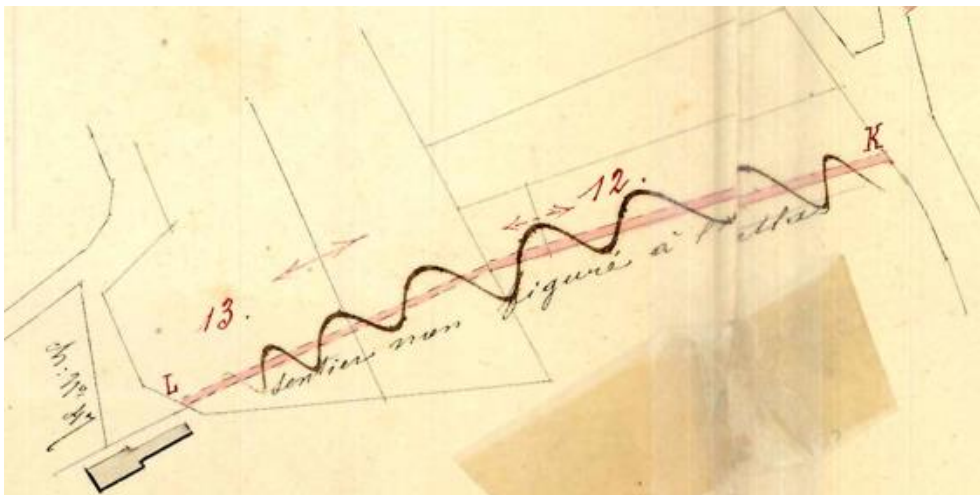
Il s'agit d'un plan dressé par un géomètre à la demande Commune de Temploux. Il a été approuvé par la Députation Permanente de la Province de Namur. Il visait la suppression de plusieurs sentiers, dont celui-ci, mais la demande de suppression de ce sentier a été retirée (demande biffée dans le tableau et barrée sur la carte). Ce plan officiel démontre bien l'existence du sentier déjà 1868.

L'original de ce plan peut être consulté au Service Technique Provincial à Namur

¹ Voir articles 27 et 28 du décret voiries communales : <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2014/02/06/2014201445/2014/04/01?doc=27377>



Extraits :



Fait et dressé à la demande de l'administr^{te} de l'emplacement
 par le Comité juré soussigné
 Gambeluy, le 26 mai 1867

J. P. ...

Approuvé à Namur, le 21 Août 1867
 La Députation du Conseil provincial
 Le Secrétaire *Emile Pucier*
 Le Président *...*

R. L.	+2	Wilmel Albert	1	35	sentier non figuré à l'attache
	+3	Marloze Louis	1	12	

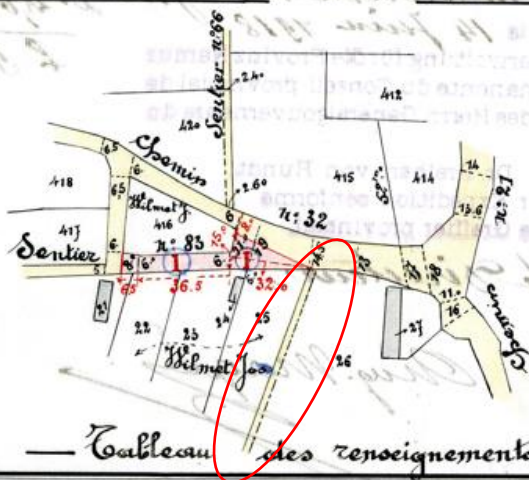
Plan officiel du 14 juin 1918

Ce plan concerne la suppression d'un autre sentier. Le sentier du Ri y est bien repris et dessiné en jaune (voirie publique)

Commune de Temploux

— Plan dressé pour être joint à une délibération du conseil communal tendant à être autorisé à supprimer un tronçon du sentier n° 83 —

— Atlas - plan de détail n° 5 - Echelle: 1 à 2500 —



— Tableau des renseignements —

N° du plan	N° du sentier	Cadastré		Noms et domicile de l'acquéreur	Cont. ^{se}		Observations
		Sous N°	N° des parcelles		A.	ca.	
I	83	E	140 ^m , 141 ^e 143 ^m	Wilmot Joseph, à Temploux	0	504	

Dressé en triple expédition par le soussigné
Commissaire-voyer, à Gembloux le 8 février 1918,

Maig

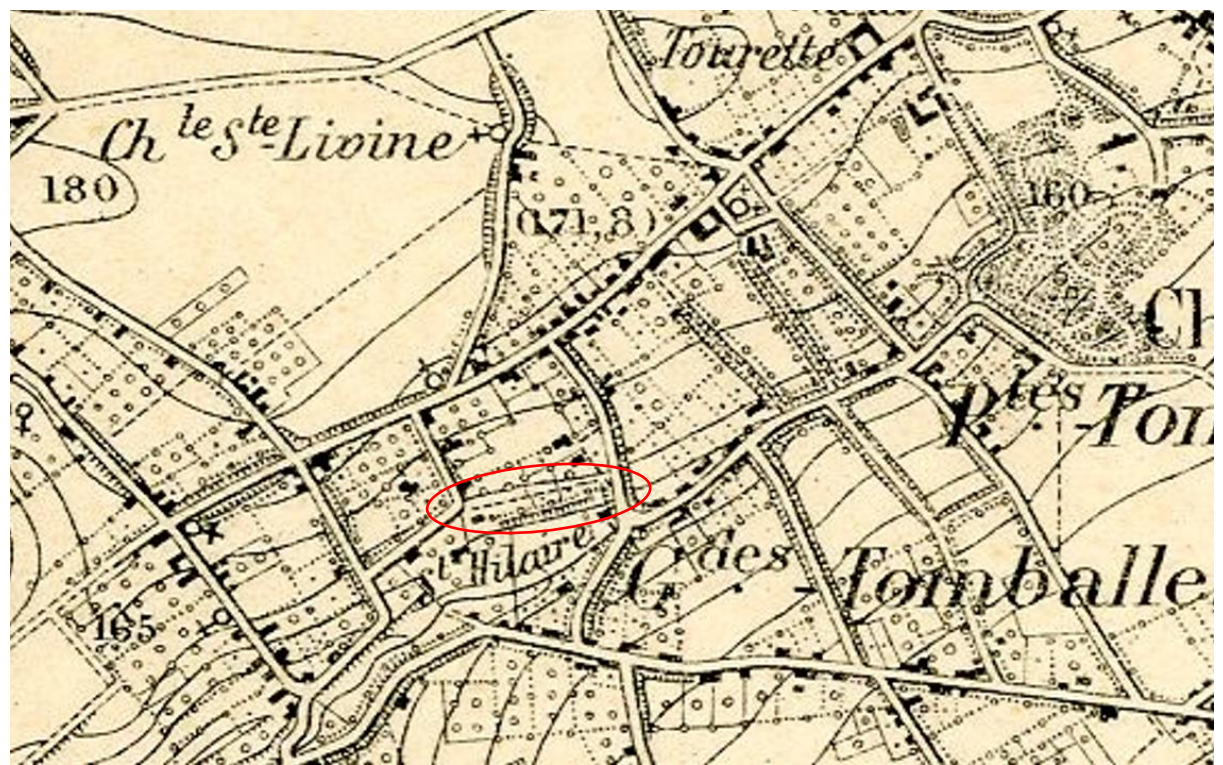
Approuvé par le conseil communal de
Temploux en séance du 25-4-18
Le Secrétaire, P. Le Bourgmestre,

Philippe
L. Labornin délégué.
Philippe



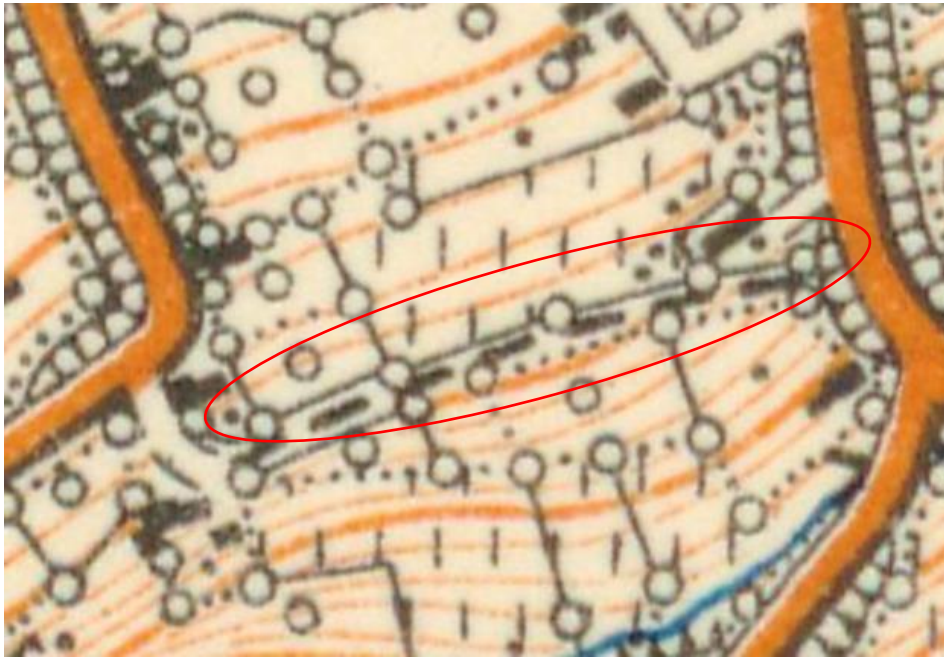
Carte officielle de 1945

Le sentier y est bien repris



Carte IGN des années 1950

Le sentier y est bien repris



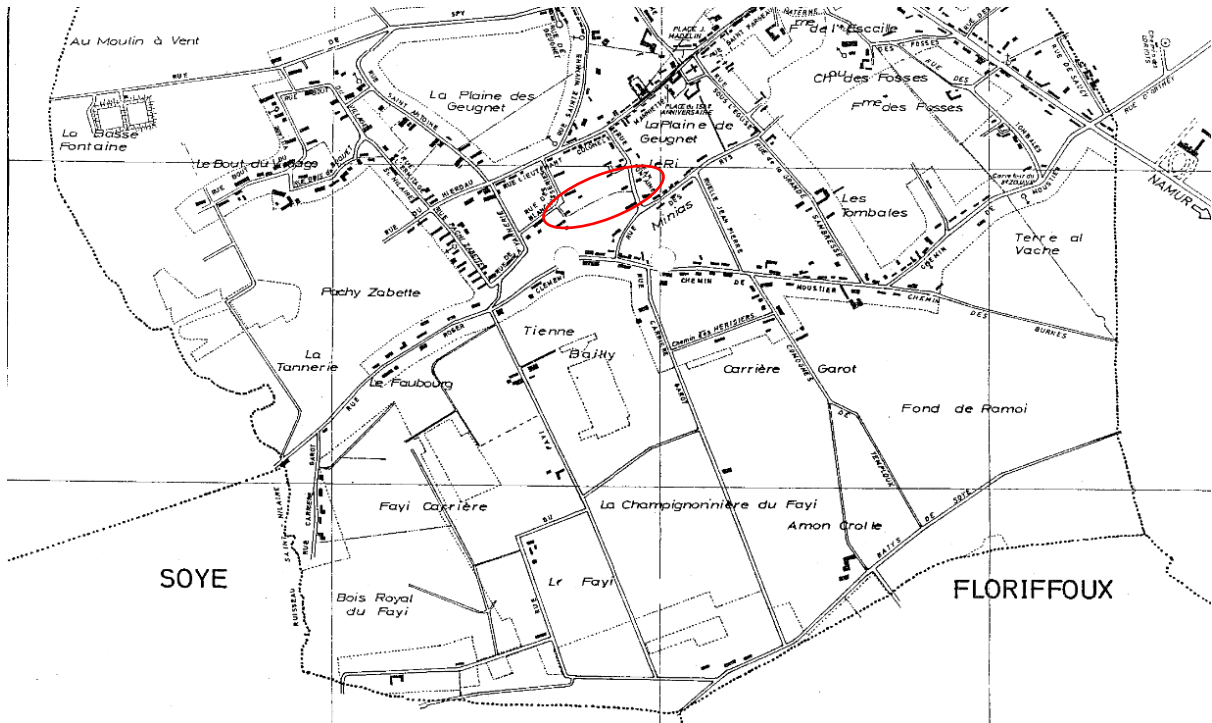
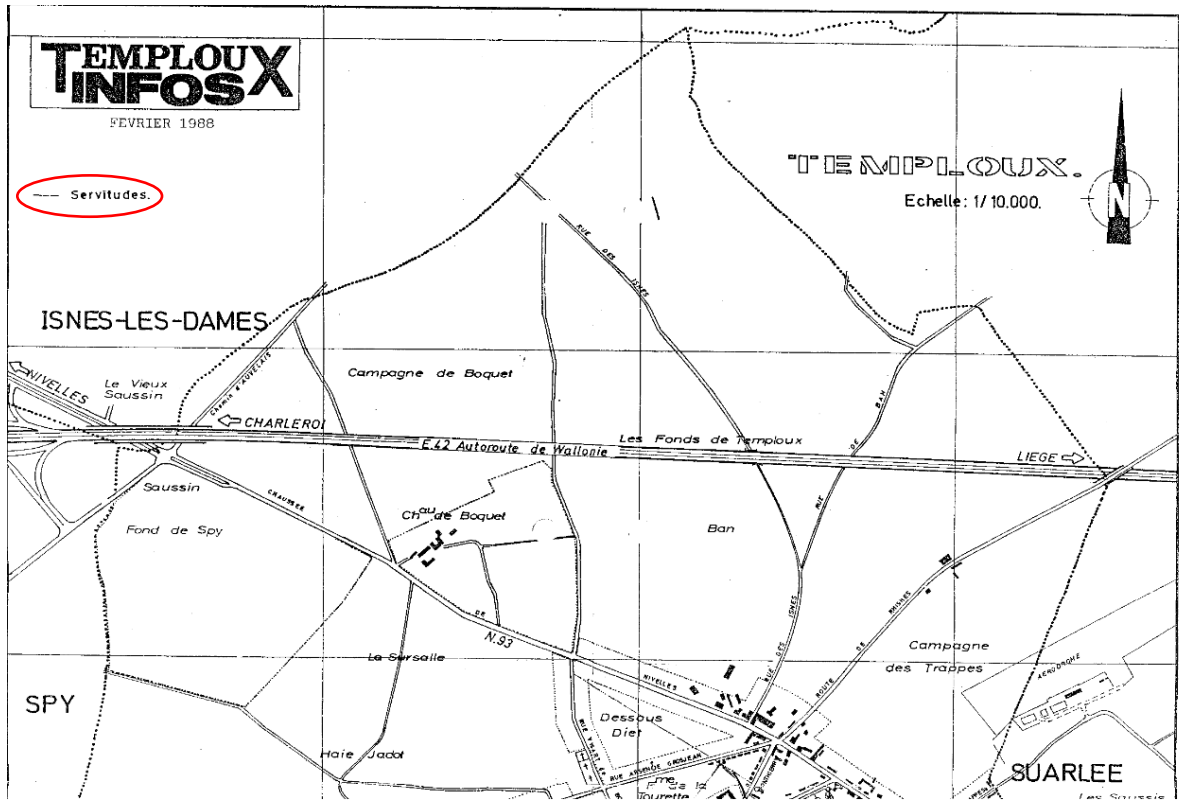
Carte IGN des années 1980

Le sentier y est bien repris



Carte du Village de « Temploux Infos »

Le sentier y est bien repris comme servitude :



Plan officiel des voiries de Temploux, début XX^e siècle

Le sentier y est bien repris



Extrait :



Photos aériennes

Sur ces photos, on voit que le le sentier, côté Rue Jean Fontaine, était bien dégagé jusqu'au moins en 2001. Sur la photo de 1994, on voit clairement le passage entre deux haies.

A partir de 2006, l'absence d'entretien de cette haie a fait que cette haie s'est élargi et les broussailles se sont fortement développée vers le sud.

A partir de 2011, ces broussailles se sont tellement développées que les utilisateurs du sentier devaient prendre le chemin créé pour la nouvelle construction de la Rue des Blanchisseries

1994



2001



2006



2009



2011



2015



2016



2018



2019



2020



2021

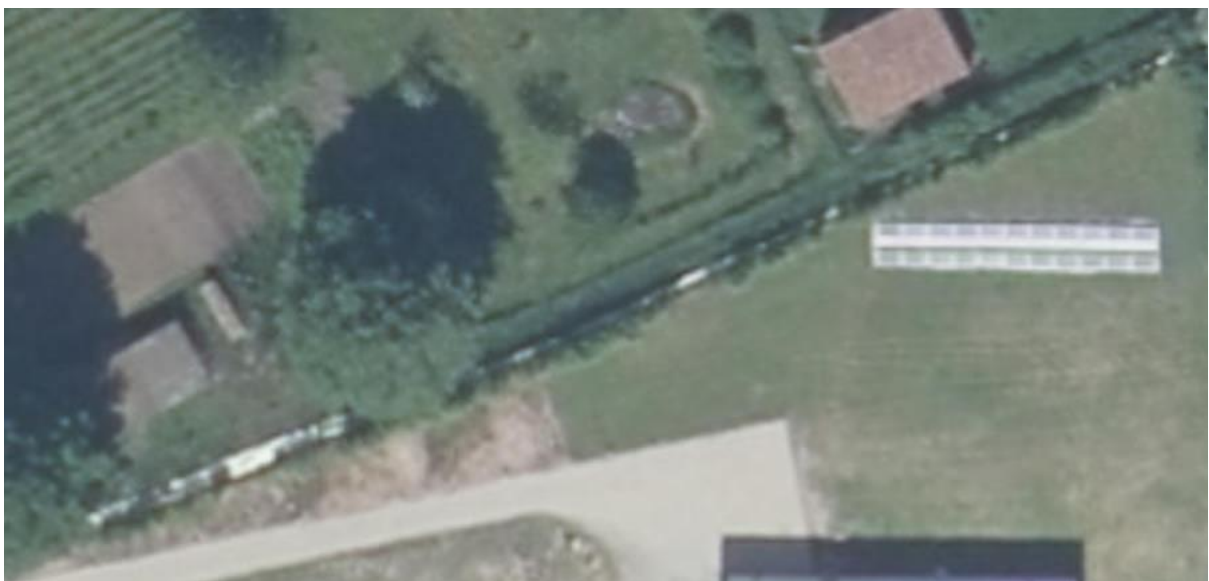


On note sur ces photos que la partie côté Rue des Blanchisseries a toujours été bien délimitée et dégagée. Par exemple

2016



2018



Photos au départ Rue des Blanchisseries

La trace du sentier est bien claire et l'espacement a été conservé par les riverains





Photo arrivée Rue Jean Fontaine

L'emplacement du sentier est encore visible



